AMPLEGEST

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPLEGEST DIGITAL LEADERS - Action AC

Compartiment de la SICAV AMPLEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST
Code Isin : FR0014009YZ2
Site internet : www.amplegest.com
Devise du produit : Euro
Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPLEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/10/2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPLEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Amplegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

1) Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne équipondérée du fonds doit-être supérieure à la note ESG moyenne équipondérée de l'univers d'investissement réduit, i.e. l'univers d'investissement initial après élimination de 30% des valeurs (celles ayant les notes ESG les plus faibles) selon une approche en amélioration de note. Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 4) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social et Indicateur de Gouvernance.
- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

2) Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Amplegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Indicateur de référence : Indice Composite Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2. Le fonds adopte les deux outils de gestion de la liquidité suivants : Mécanisme de plafonnement des rachats « Gates », activable dans des conditions exceptionnelles uniquement, et Swing Pricing. Les conditions et modalités de déclenchement de ces outils sont précisées dans le prospectus.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

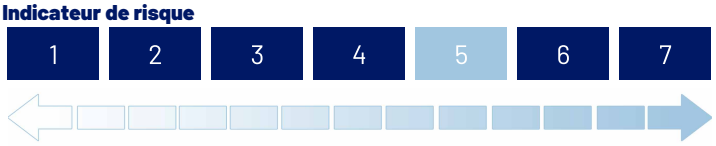

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 050 €**	**2 790 €**
	Rendement annuel moyen	-69.46%	-22.54%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 640 €**	**9 580 €**
	Rendement annuel moyen	-33.61%	-0.86%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 290 €**	**15 530 €**
	Rendement annuel moyen	12.91%	9.20%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**15 550 €**	**26 370 €**
	Rendement annuel moyen	55.49%	21.40%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2025, intermédiaire entre mars 2018 et mars 2023 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**550 €**	**2 409 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5.58%	3.50% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12.70% avant déduction des coûts et de 9.20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	194 €
Coûts de transaction	0.45% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	44 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis) La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	13 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009yz2-ac

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable

La Sicav est classifiée catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.